

## Journée « Biodiversité utile au vignoble »

La Chambre d'Agriculture en partenariat avec le GABB32, le Syndicat des vins des Côtes de Gascogne et l'IFV, organise une journée technique sur la thématique « Biodiversité utile au vignoble » le mercredi 1<sup>er</sup> juillet à la mairie d'Eauze.

Née de l'initiative des vignerons, cette journée a pour but de présenter des projets régionaux, nationaux ou européens afin d'apporter des éléments de réponse quant à la question de la biodiversité au vignoble.



En effet, le terme est bien connu, mais quels sont les services rendus par cette biodiversité ? comment la préserver ? quels liens peut-on faire avec les pratiques culturales, les éléments paysagers ?

Beaucoup de questions auxquels les intervenants présents tenteront de répondre.

### Pour tout renseignement, contactez :

- La Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques - Virginie HUBERT au 05.62.61.77.13.
- le GABB32 - Célia DAYRAUD au 05.62.61.77.55.

### Programme de la journée

8 h 30 : Accueil des participants.  
8 h 45 : Ouverture de la journée.

#### Interventions :

9 h 00 - 15 h :

- Suivi d'indicateurs de biodiversité en lien avec les pratiques phytosanitaires (dispositif ENI Biodiversité) : B. Cichosz (CRAMP)
- Etude d'indicateurs de biodiversité dans le cadre de parcelles conduites en Agroforesterie (Vitiforest) : T. Dufourcq (IFV), E. Bourgade (Arbre et Paysage 32)
- Indicateurs biologiques de la qualité des

sols (Agrinnov) : L. Gontier (IFV)

- Biodiversité et fonctionnement des sols : D. Cluzeau (Université de Rennes)
- Démonstration de la biodiversité fonctionnelle dans les paysages viticoles (Biodivine) : J. Guesner (Vitinov)
- Biodiversité fonctionnelle : effet de l'environnement paysager d'une parcelle de vigne sur le niveau de régulation naturelle de ses ravageurs (Biocontrol) : P. Guibault (CA33).

REPAS SUR RESERVATION\*

\* Inscription demandée avant le 23 juin.



« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 ».